

# AU FIL DE DEAUX

*L'essentiel de l'actualité de notre village*

Numéro 30 de Juin 2019 à Septembre 2020



[www.deaux.fr](http://www.deaux.fr)



# LE MOT DU MAIRE



Chères Deauxoises, chers Deauxois,

**P**articuliers, voilà un des premiers mots qui me vient à l'esprit en pensant aux trois premiers trimestres de cette année 2020.

Pourtant, cette année 2020 avait démarré sous les meilleurs auspices avec une cérémonie des vœux, présidée par mon prédécesseur et ami Laurent BRUNEL qui a eu un franc succès, la préparation des élections municipales en mars et puis une invitée non prévue : la COVID-19.

Une sensation de temps qui s'est arrêté : 2 mois de confinement, des gens qui souffrent, du personnel médical et paramédical qui est à l'agonie (encore merci à eux) ; fort heureusement notre village n'a pas été trop impacté par cette crise sanitaire que personne n'aurait pu imaginer.

Je reviens sur le premier tour des élections municipales qui n'aurait jamais dû être organisé dans ces conditions : des risques, du stress et in fine le plus faible taux de participation sur la commune depuis des décennies. L'exécutif élu en 2014 a tenu le navire jusqu'à la mise en place des nouveaux élus le 27 mai.

J'en profite de cette publication pour **remercier chaleureusement** Rachel et Jean-Claude : nos deux employés ont continué pendant les 2 mois de confinement à assurer l'ensemble de leurs missions pour le bon fonctionnement de la Commune.

Malgré la fin du confinement, la vie du village reste en berne. Un mois de juin sans spectacle de fin d'année des enfants, sans fête d'A Deaux Mi No, un mois de juillet sans la fiesta des Fêtes Deauxoises, la fête de l'amitié annulée en septembre.

Je suis heureux du redémarrage des activités de l'association A Deaux Mi No depuis le 7 septembre, certes il y a quelques contraintes mais c'est mieux que rien. Je souhaite sincèrement que cette période ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

Il est bien triste également de voir que la vie ne s'est pas arrêtée pour tout le monde, de nombreuses incivilités et actes délictuels ont eu lieu depuis le 11 mai. Une liste à la Prévert illustre mes propos : vitres et volet de l'école primaire explosés, porte de secours du foyer défoncée, rodéos automobiles de nuit, nuisances sonores à des heures indues, dépôt de déchets ménagers et encombrants à divers endroits du village, transformation du parking du cimetière en décharge publique, arrachage de plants de fleurs devant la mairie, tentative de renverser les jardinières installées au lavoir, je dois certainement en oublier.

Votre équipe municipale a été élue avec quelques projets structurants mais également l'embellissement de notre village. Notre commune, que je qualifierais de « moyenne », étant donné sa ressemblance avec la classe sociale moyenne en France, n'est ni riche ni pauvre. Le Conseil Municipal peut, par diverses décisions, dégager quelques budgets pour réparer les diverses dégradations, parfois au détriment d'autres projets mais en revanche les 15 élus ne peuvent pas rattraper le temps perdu à traiter ces exactions, c'est toujours au détriment d'autres projets.

Ce sera le carton rouge de cette prose.

## SOMMAIRE

Mot du Maire	Page 2
Pêle-Mêle	Page 4
Actualités	Page 5
Bien vivre ensemble	Page 10
En bref	Page 14
Etat Civil	Page 20
Infos utiles	Page 21
Dans le rétro	Page 22
Fiche tri sélectif	Page 23-24



# LE MOT DU MAIRE

Pour revenir aux projets qui ont abouti ces derniers mois, il faut souligner le renforcement de l'adduction d'eau chemin des Vignasses et rue de la Fontaine entièrement pris en charge par l'ex- Syndicat de la Mayre. Je profite de ces quelques lignes pour remercier Maryse, Monique, Jean-Marie et Tino qui ont facilité la circulation des résidents du chemin des Vignasses en les laissant passer dans leur propriété.

Un autre projet concernait l'installation d'une pergola bioclimatique permettant un agrandissement de notre foyer, c'est chose faite, la réception de ces travaux par la commission de sécurité sera réalisée dans les semaines à venir.

L'extension du cimetière c'est parti: premier coup de tractopelle le 12 octobre. Le montant des travaux sera d'environ 89 000 €, une subvention de 18 676 € a été accordée par le Conseil Départemental. Les travaux devraient durer 8 semaines.

Un ravalement des locaux administratifs est en cours, celui-ci est placé sous le signe de l'économie énergétique. Il est prévu le changement de certaines menuiseries qui laissent passer plus l'air et l'eau que la lumière, le remplacement et le zonage de l'éclairage à base de tubes fluorescent par des dalles LED, la création d'un faux plafond isolant dans le secrétariat, le remplacement d'une partie du système de chauffage (convecteurs électriques) par un système de climatisation réversible. Ces travaux pour un montant de 25 000 € devraient être subventionnés par Alès Agglomération à hauteur d'environ 11 000 €.

Les mois à venir verront de nouveaux projets émerger : le lancement de la deuxième tranche de notre ZAE, l'étude d'un système de vidéoprotection, la reprise des travaux de voirie (courant 2021 – pas de goudron l'hiver), la construction d'un nouveau monument aux morts.

Je terminerai cette lettre pour vous réaffirmer, si vous en doutiez, de l'engagement complet pour notre village notre Commune de vos élus. La voix de notre village sera également portée au sein de l'intercommunalité : dans pas moins de 14 commissions et représentations siège un élu de la commune.

J'espère que nous aurons très bientôt l'occasion de nous rencontrer.

Bien à vous.

**Didier Salles**

## Rédacteurs:

Sophie Barry  
Laurent Brunel  
Laurent Insalaco  
Christophe Donzel  
Stéphane Allignol  
Didier Salles  
Eric Vergnet

## Directeur de la publication:

Didier Salles



# PÊLE-MÊLE



Remise des cadeaux de départ aux CM2



Après-midi découpage



Repas des aînés

Rencontre avec notre députée Annie Chapelier



Rentrée scolaire 2020



Election du Maire



# ACTUALITÉS



## ELECTIONS MUNICIPALES

C'est le 15 Mars dernier qu'a eu lieu le premier tour des élections municipales . En début de crise sanitaire, à deux jours du confinement national, il peut y avoir un lien entre les informations sur la pandémie de coronavirus et la participation très basse de **47,72 %** ( du jamais vu sur la commune plutôt attachée à cette élection). Deux affiche un score de **2,79 % de votes blancs** lors de ce 1er tour. Par ailleurs, faute de validité, **2,39 % des suffrages ont été rejetés** .

**Christophe Donzel** a remporté le plus de voix au premier tour de cette élection à Deaux, soit 100 % des votes. **Sébastien André, Sophie Barry, Philippe Gérard, Nadine Hernio, Laurent Insalaco , Yves Tafforin, Didier Salles, Caroline Bihais, Laurent Chevalier, Véronique Puertas, Laurent Brunel, Bérengère Degrand, Eric Vergnet** et **Stéphane Allignol** ont intégré eux aussi la municipalité grâce à des scores élevés.

Lors du conseil municipal du 27 Mai 2019, l'élection du Maire et de ses adjoints s'est déroulée dans la salle du conseil. Seul candidat pour le poste de premier magistrat de la commune, Didier Salles a été élu à 14 voix sur 15 exprimées.

Ensuite Laurent Insalaco (1<sup>er</sup> adjoint) , Eric Vergnet (2<sup>eme</sup> adjoint) , Stéphane Allignol (3<sup>eme</sup> adjoint) ont été élus au sein conseil municipal.



Didier Salles — MAIRE



Laurent Insalaco (1<sup>er</sup> adjoint)



Eric Vergnet (2<sup>eme</sup> adjoint)



Stéphane Allignol (3<sup>eme</sup> adjoint)



Sébastien André—Conseiller



Sophie Barry—Conseillère



Caroline Bihais—Conseillère



Laurent Brunel—Conseiller



Laurent Chevalier—Conseiller



Bérengère Degrand—Conseillère



Christophe Donzel—Conseiller



Philippe Gérard—Conseiller



Nadine Hernio—Conseillère



Véronique Puertas—Conseillère



Yves Tafforin—Conseiller



# ACTUALITÉS



## EXTENSION DU CIMETIERE

Notre dernière demeure arrive à saturation. Une procédure est lancée pour la reprise des tombeaux dont la concession est arrivée à échéance mais cela ne suffira pas, à moyen terme il n'y aura plus d'emplacements disponibles.

La précédente municipalité a décidé l'extension du cimetière et lancé les études nécessaires pour la réalisation des travaux. Le cahier des charges terminé, l'appel d'offre été lancé au mois de Juin et s'est clôturé la 17 Juillet à midi. L'entreprise **Vidal** de Vézénobres a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et a été retenue.

Les travaux attaqueront très prochainement. Ils consistent en l'extension du cimetière en direction de la route de Monteils avec terrassement de l'existant, une clôture autour de l'agrandissement, l'installation d'un portillon pour les piétons et un portail pour les cortèges funéraires, la création de places de parking, l'aménagement de l'emplacement des containers.

Le monument au mort quand à lui sera démonté, un concours de dessin (voir article) permettra la création d'une nouvelle stèle qui sera installée sur la parcelle dite des Poiriers, au plus près du cœur du village.

L'agrandissement permettra la création de **24 caveaux** et **13 tombeaux** supplémentaires.

6

ACTUALITÉS



PLAN DE MASSE DE L'EXTENSION DU CIMETIERE



# ACTUALITÉS



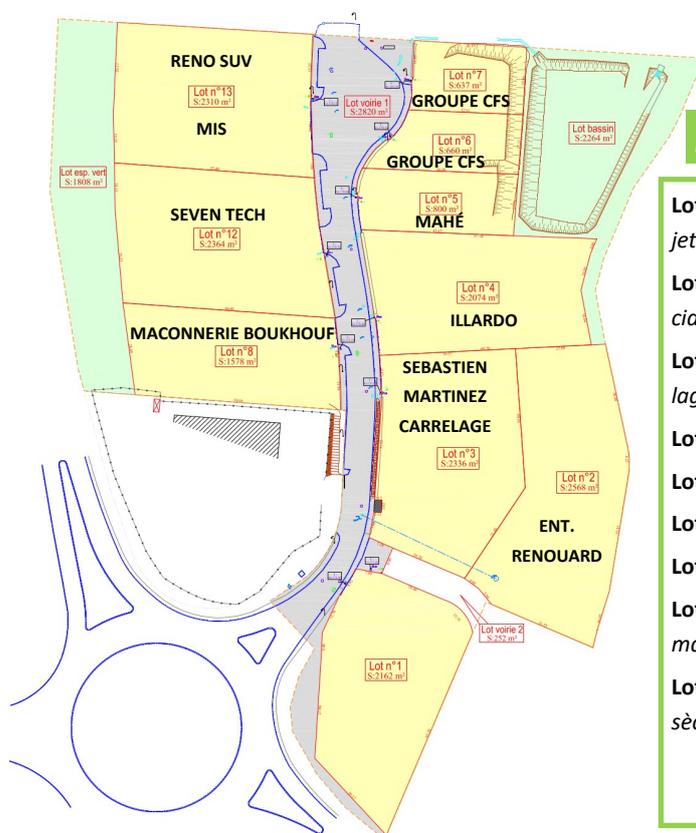
## ZAE LA BAUSSE

Les élections municipales 2014 entérinées, parmi les premières études et demandes de subventions, la zone artisanale fut en bonne place. Ce projet, mis en avant dans les années 90, ne sortait toujours pas des cartons, toutefois, les conditions étaient réunies pour lancer le projet, notamment car la parcelle était déjà sortie du domaine forestier et n'attendait plus que quelques coups de pouce et une belle dose de bonne volonté pour avancer.

3 années furent nécessaires pour clore la mise en place du dossier et lancer les travaux en milieu d'année 2017, premiers contacts avec le bureau d'études, accord de subvention de l'état, obtention du permis d'aménager, consultation des entreprises, mise en sécurité des lieux, et bien sur création d'un budget annexe.

3 années plus tard, après de nombreuses aventures gérées de main de maître par notre adjoint à l'urbanisme et instigateur du projet **Stéphane ALLIGNOL**, quelques délais de signature des compromis de vente et obtentions de permis de construire retardées, les renégociations de prêt durant lesquelles notre adjoint aux finances et désormais premier magistrat de la commune, Didier Salles, perdait ses derniers cheveux, les interventions d'Enedis et Orange pas toujours très rapides, les actes de vente des terrains sont signés, plusieurs bâtiments sont sortis de terre, d'autres ne vont pas tarder.

Votre nouveau conseil municipal souhaite doubler la capacité de la zone, les demandes sont nombreuses pour acquérir des terrains sur la partie très attractive et proche de la 2X2 voies au sud d'Alès, nous sommes actuellement en relation avec les services de l'état et l'ONF pour lancer le projet, garant de rentrées financières non négligeables à l'avenir, affaire à suivre.....



### Entreprises et domaine d'activité

- Lot 1 :** Parcelle appartenant à la commune pour projet futur.
- Lot 2 :** Ent. **RENOUARD** : Experts en fondations spéciales, forage, terrassement, puits d'eau .
- Lot 3 :** **SÉBASTIEN MARTINEZ**: chapes liquides, carrelage, béton.
- Lot 4 :** **ILLARDO**: Électricité, chauffage, climatisation.
- Lot 5 :** Ent. **MAHÉ** : Apiculture
- Lots 6 et 7 :** **GROUPE CFS** : Sécurité électronique
- Lot 8 :** Ent **BOUKHOUF** : Maçonnerie générale
- Lot 12 :** **SEVEN TECH** : Spécialiste en conception de machines spéciales automatisées .
- Lot 13 :** **RENO SUV** : Réparation après sinistre sécheresse

**MIS :** Micro pieux



# ACTUALITÉS



## LES FINANCES DE LA COMMUNE

Lors de sa réunion du 23 juin 2020, le conseil municipal a voté le budget primitif ainsi que le budget annexe ZAC de la commune.

Le trésorier payeur n'a émis aucun commentaire sur la gestion 2019 des finances de la commune.

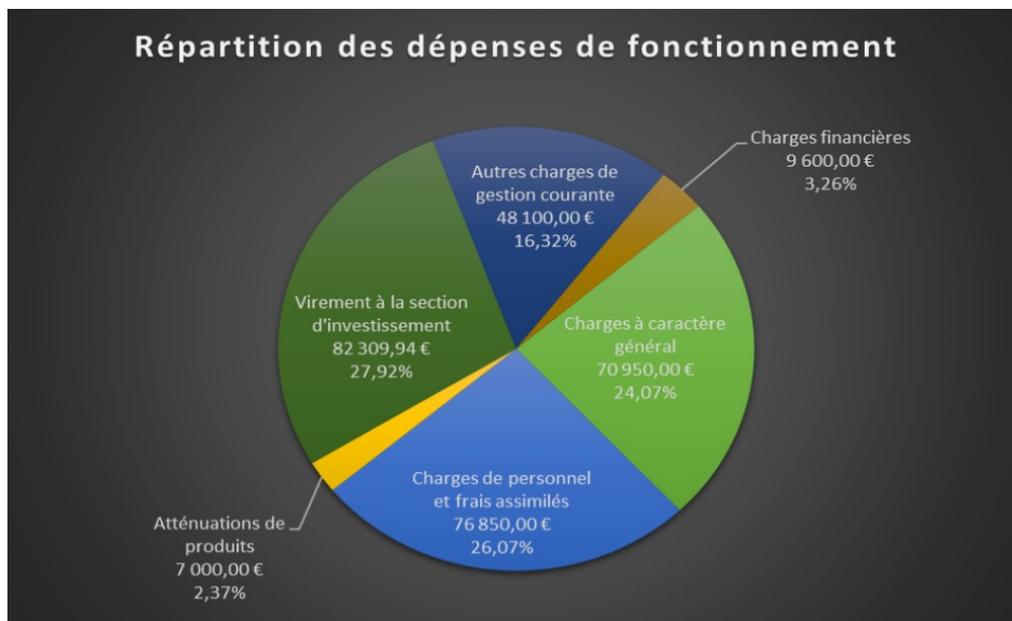
**Le budget primitif ..... investissement, investissement, investissement !!!!!!!!**

Lors de ses réunions de préparation du budget, la commission finance composée de **Sébastien ANDRE, Caroline BIHAIS, Christophe DONZEL, Philippe GERARD, Véronique PUERTAS, Didier SALLES, Yves TAFFORIN**, s'était fixé 2 grands objectifs :

Ne pas alourdir la dette et poursuivre le plan d'investissement engagé depuis 3 ans.

### Les dépenses de fonctionnement :

Pour rappel, les dépenses ne peuvent être financées que par les ressources propres et en aucun cas par des emprunts.



La prévision des dépenses de fonctionnement est en augmentation par rapport à 2019. Cette augmentation est exclusivement due au doublement du virement à la section d'investissement (+135 %).

Les autres dépenses de fonctionnement sont toujours contenues et en légère baisse (-3.29%).

Le conseil municipal a souhaité maintenir à l'identique son soutien au tissu associatif communal : les subventions versées aux associations qui ont sollicité la Commune n'ont pas changé.

### Un soutien de l'état réduit à peau de chagrin

La baisse de dotations de l'Etat continue inexorablement : 2849 € en moins par rapport à 2019. Si l'on cumule la baisse de dotation depuis 2014, ce n'est pas moins de 74458 € qui ont été amputés aux recettes de la commune.

### Les taxes locales .... une augmentation mineure

Afin de compenser cette baisse constante de dotation de l'état, la commission finances a proposé une augmentation du taux de la taxe foncière qui passera de **7 % à 7.62 %**. Cette augmentation couvre la perte de dotation annuelle soit 2840 €. Cela représentera un effort d'environ **11 € par foyer fiscal soit un peu moins de 1 € par mois**.



# ACTUALITÉS



## L'investissement

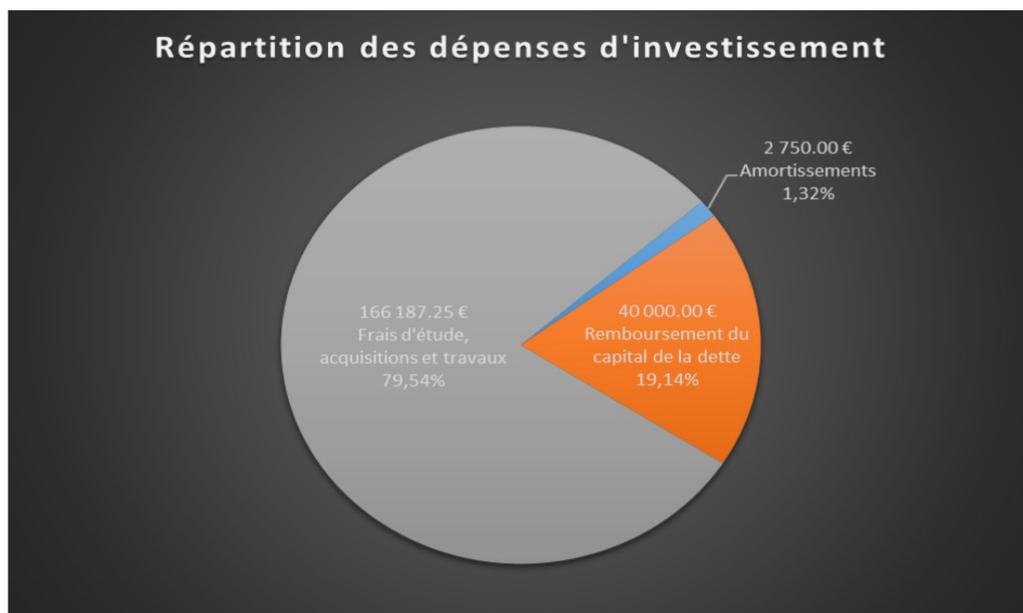
La poursuite du plan d'investissement grâce à la programmation budgétaire pluriannuelle se fait sentir. Ce n'est pas moins de 171000 € d'aménagement et travaux qui seront enclenchés cette année :

**Agrandissement du cimetière** (tranche 1 et 2) : 105000 €

**Réfection des voiries** : 16000 €

**Rénovation énergétique de la Mairie** : 25000 €

**Enfouissement des réseaux secs** : 25000 €



## Les budgets annexes

Le budget annexe de la ZAC contrairement à nos prévisions, continue à être présent. En effet, la crise sanitaire n'a pas permis la passation du dernier acte de vente.

Le budget annexe assainissement n'attire pas de commentaires particuliers, il a été clôturé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 lors du transfert total de la compétence assainissement à Alès Agglomération.

## L'analyse des finances de la commune par la Direction des Finances Publiques

Compte tenu de la situation sanitaire en France et l'absence de visibilité sur les élections et les dates de déconfinement, le DDFiP n'a pas été en mesure de nous transmettre comme chaque année le document de valorisation financière de la commune. Néanmoins les ratios du compte de gestion 2019 s'étant encore améliorés par rapport à 2018, il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur la santé financière de la Commune.

## En conclusion :

Les décisions prises par le précédent Conseil Municipal continuent de montrer leur efficacité sur les finances communales. La poursuite des investissements (parfois lourds) en diminuant le taux d'endettement reste le moteur de l'action de vos nouveaux élus.



## ÉLAGAGE DES ARBRES ET HAIES

L'élitage fait l'objet de textes de lois : la personne ou la collectivité qui fait élaguer des arbres ou des arbustes est soumise à un certain nombre d'obligations dans sa pratique; inversement, **un particulier est en droit d'exiger** de son voisin qu'il fasse élaguer ses arbres si ceux-ci commencent à avoir des branches qui pénètrent dans son jardin. Quels sont ces droits et ces obligations ? Que nous prescrit le **Code civil** à propos de la pratique de l'opération ?

### Obligations d'entretien et d'élitage

1. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
2. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. (*Droit qui ne se perd jamais - Cassation civile 17 septembre 1975*) même si l'élitage risque de provoquer la mort du dit arbre. (*Cassation civile, 16 janvier 1991. Chambre 3*).
3. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élitage sont à la charge du locataire. (*Décret du 26 août 1987*).
4. L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice. (*Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989*)

### Les plantations le long des voies publiques.

**L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.**

#### En bordure d'un chemin rural ou vicinal

La limitation est fixée par le Maire ou par les usages locaux.

Si rien n'est prévu, vous êtes libre de planter en limite, à condition de respecter la visibilité et d'élagner régulièrement les plantations. (*Article 18 du décret du 18 septembre 1969*).

#### Dans les virages

Côté intérieur, les arbres plantés à moins de 4 m du bord ne doivent pas dépasser 3m de hauteur, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe.

Article de référence sur les plantations **Art.671**, s'il n'y a pas d'usages locaux.

#### Chemin départemental ou une voie communale

Un retrait minimum de 0.50m à partir de l'alignement.

#### Route nationale ou départementale distance imposées.

Sauf arrêté préfectoral ou règlement de voirie :

- 6 m pour les arbres
- 2 m pour les haies.

#### A un carrefour

- Les arbres ne doivent pas dépasser la hauteur de 3 m dans un rayon de 50 m à partir du centre du carrefour.
- Les haies ne doivent pas dépasser la hauteur de 1 m par rapport au niveau de la chaussée et sur une longueur de 50 m à partir du centre du carrefour.

#### Dans un virage

- Les arbres à moins de 4 m du bord ne peuvent dépasser la hauteur de 3 m sur une longueur de 30 m des deux côtés de la courbe.

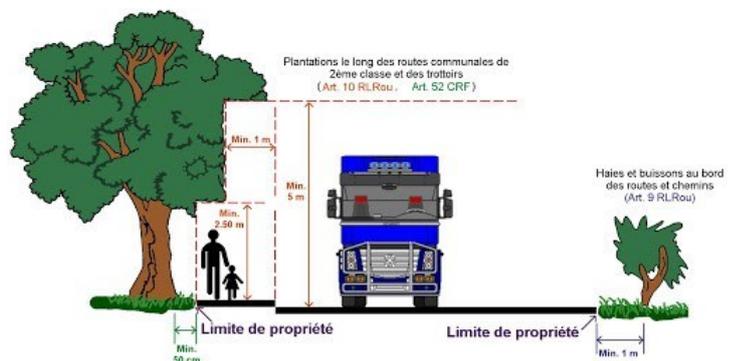
#### En présence de ligne EDF

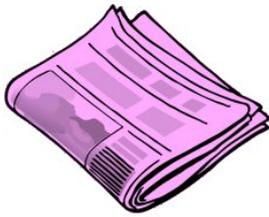
Prévoir large pour ne pas avoir de problème :

Toute plantation doit être au minimum à 3 m d'un pylône ou d'une ligne électrique qui longe la voie publique si l'arbre ne dépasse pas 7 m. Au delà de cette taille, rajouter 1 m de retrait par mètre de hauteur d'arbre supplémentaire.

Si la ligne est sur la voie publique, l'élitage est à votre charge.

Si la ligne traverse votre propriété, c'est à EDF de l'effectuer à sa charge.





# EN BREF ...



## CONVENTION AVEC LE G.D.S.A.

Lors de la séance du conseil municipal du 31 Juillet 2020, il a été adopté la signature d'une convention entre le **G.D.S.A** ( **Groupement de Défense Sanitaire Apicole** ) et la Mairie .

Cette association, dont le siège social se trouve à **Vézénobres** , lutte entre autre contre la prolifération du frelon asiatique, espèce invasive de plus en plus présente dans notre région. Classé "espèce exotique envahissante" au titre du code de l'environnement en 2013, le frelon asiatique se nourrit de fruits, mais aussi d'insectes parmi lesquelles les abeilles, riches en protéines, ont une place de choix. Il se place à l'entrée des ruches, en vol stationnaire et se rue sur l'abeille qu'il capture avec ses longues pattes pour l'emmener à manger aux larves de son nid, sous forme d'une boulette. Les dégâts qu'il cause sur les ruches sont à leur paroxysme en fin d'été où il peut aller jusqu'à piller le couvain en plus de tuer les ouvrières.



Cette convention nous permet **l'obtention de prêt de matériel** ( perche, combinaison d'apiculteur, insecticide ), mais elle nous autorise surtout à demander une **intervention de destruction gratuite** du nid par un de leur membre, **Robert Chauzal, apiculteur Deauxois**.

Toute personne de la commune souhaitant bénéficier de ce service doit **impérativement** réaliser une demande auprès de la Mairie au **04 66 83 60 83** ou par mail [secretariat.mairie@deaux.fr](mailto:secretariat.mairie@deaux.fr) .

## RENCONTRE DU SOUS PRÉFET

Le **Judi 30 Juillet 2020**, nous avons eu l'honneur de recevoir à la Mairie, **Jean Rampon, Sous-Préfet d'Alès**.

Le Maire et ses 3 adjoints ont pu s'entretenir avec lui sur plusieurs sujets importants:

- Projet d'extension de la ZAE et D.E.T.R. ( Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ).
- Informations sur le projet de vidéoprotection de la commune.
- Signalement du non respect des réglementations aéronautiques par l'aéro-club ( voltige à plusieurs avions sur le village ) et organisation de festivités dans l'enceinte de l'aérodrome avec feu d'artifice ( Infraction à l'arrêté préfectoral du 31 août 2012 )
- Évolution de la crise sanitaire de la COVID-19 et utilisation du foyer communal par les associations en corrélation avec la circulaire préfectorale du 25 Juin 2020.

Nous le remercions pour son écoute, sa disponibilité et les conseils apportés lors de cette rencontre.



## PÉTANQUE ESTIVALE

C'est le 28 Juin qu'a commencé la saison de pétanque. Comme tous les dimanches de l'été, les aficionados de la boule en fer se sont rencontrés pour de longues parties endiablées dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Ouvert à tous, certains soirs, le terrain de pétanque avait un air de bouledrome Marseillais avec son ambiance bon enfant et son sable fin.

Tous se donnent rendez-vous l'année prochaine , même jour même heure !





# EN BREF ...



## NOTE OBTENUE !!

Depuis plusieurs années, l'Association des Contribuables Associés fait la chasse au gaspillage des deniers publics en épluchant les rapports de la Cour des Comptes et des Chambre Régionale des Comptes. Ainsi, chaque ville ou village est noté sur 20 selon le niveau des dépenses de l'année 2018. L'**Argus des communes** est un outil pédagogique accessible à tous afin de permettre à chacun de se donner une idée du niveau de dépenses publiques de sa commune comparativement aux autres.

Dans leur dernière publication, Deaux a obtenu la note de **18/20** pour sa gestion des dépenses. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce résultat qui démontre, encore une fois, que nous prenons soin de dépenser judicieusement chaque euro reversé par le contribuable, pour la commune. Nous restons conscients que cette note correspond à certains critères et ne représente que partiellement la valeur de la commune ( Cf article sur le budget).

Chamborigaud : 6/20
Concoules : 2/20
Corbès : 18/20
Cruviers-Lascours : 17/20
Deaux : 18/20
Euzet : 14/20
Généragues : 13/20
Génolhac : 2/20
La Grand-Combe : 8/20
Lamelouze : 6/20
Laval-Pradel : 6/20
Lézan : 18/20
Les Mages : 18/20
Martignargues : 18/20
Le Martinet : 11/20



Extrait de l'argus des communes

## EXTENSION DU FOYER COMMUNAL

Comme nous l'avions évoqué sur le dernier Fil De Deaux, notre vieille bâche accolée au foyer, après avoir accueilli bon nombre d'événements et festivités sous sa protection, a rendu l'âme . L'extension du foyer avait été budgétisée en 2019 et depuis l'association des Fêtes Deauxoises nous prêtait généreusement un de ses 2 barnums, fort utile lors de l'organisation de la fête de l'amitié de cette même année.

Le choix s'est porté sur l'extension par une pergola bioclimatique esthétique épurée qui s'intègre parfaitement à l'architecture de l'ensemble Mairie-Foyer communal. Ce système protège du soleil pendant l'été et laisse pénétrer la lumière durant l'hiver grâce à ses lames orientables étanches à l'eau qui sont motorisées et commandées par télécommande. La gestion hors utilisation de l'ouverture et fermeture est réalisée automatiquement par des capteurs de pluie et de vent . Les travaux réalisés par l'entreprise **ROUX** de Vézénobres , sont à présent terminés. Nous attendons maintenant la visite de la commission de sécurité qui validera ainsi l'autorisation pour l'accueil du public ( ERP)





# EN BREF ...



## SITE INTERNET DEAUX.FR

À fin de posséder un site internet avec une gestion simplifiée, nous étions liés par contrat depuis 5 ans à la société Réseau des Communes ( Hébergeur de sites spécialisés pour les communes) . Le contrat est arrivé à échéance au mois de Mai et nous y avons mis un terme . L'ajout de modules supplémentaires indispensables à la commune engendraient des coûts élevés pour la collectivité. **Eric VERGNET** s'est proposé de créer un nouveau site internet (en rachetant notre domaine deaux.fr) et de gérer ses mises à jour et les différentes intégrations d'éléments. En complète autonomie, le site a été totalement repris de zéro et reconstruit permettant ainsi de diviser la facture annuelle par quatre.

La nouvelle version, totalement repensée, est 100% "responsive" (compatibles avec les mobiles et tablettes), elle est plus fluide, plus moderne . Vous pouvez y découvrir les dernières actualités, avoir toutes les informations administratives nécessaires, réserver le foyer communal et le matériel de prêt ( voir article dans ce journal ) , lire les articles sur Deaux parus dans la presse, l'ensemble des Fil de Deaux et bien d'autres rubriques .



## RENCONTRE AVEC ANNIE CHAPELIER

En date du 13 Juillet 2020, la députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription a souhaité rencontrer les élus de la commune suite à l'élection municipale . Après les présentations de chacun, un échange d'une heure a eu lieu pendant lesquels les points suivants ont été évoqués.

- La nécessité de revoir les pouvoirs de police du Maire face aux implantations sauvages de mobil-home et camping-car sur des terrains agricoles ou situés dans le PPRI (infractions à la réglementation de l'urbanisme).
- L'activité de l'aérodrome.
- L'école de Deaux.
- La sourde oreille des hautes instances aux difficultés rencontrées par les élus sur le terrain.
- L'extension de la ZAE .

A la fin de l'entrevue, M<sup>me</sup> la Député nous a indiqué qu'elle reviendrait vers nous pour répondre à toutes nos questions . A suivre ....





# EN BREF ...



## PROJETS À L'ÉTUDE

### Extension de la ZAE:

La première tranche de la ZAE est terminée, la totalité des parcelles ont été vendues à des entreprises, qui pour certaines se sont déjà installées sur la commune, dès la construction de leur bâtiment achevée. Nous avons rencontré récemment **Annick Lelan** (*Directrice Développement Economique*) et **Philippe Aparicio** (*Développeur Economique et Touristique*) d'Alès Agglomération, qui nous ont fait part d'une forte demande de la part d'entreprises pour des ZAE équivalentes à la notre et situées au Sud D'Alès. Le conseil municipal a acté au vu de ces éléments, que l'extension de la ZAE fait parti des projets qui seront lancés durant ce mandat.

### Projet à définir sur la parcelle de la commune dans la ZAE:

Lors du lancement de la 1ere tranche de la ZAE, il a été décidé par le conseil municipal de conserver une parcelle située à l'entre de la zone, à la sortie du rond point. D'une surface de 2162 m<sup>2</sup>, ce terrain est destiné à être utilisé pour la construction d'un bâtiment à **but lucratif, qui permettra à la commune d'importantes rentrées d'argent**. Quelques projets sont à l'étude, des prises d'informations sont en cours pour l'obtention de subventions, nous vous tiendrons bien entendu informés de l'évolution de ce dossier.



### Réhabilitation du lavoir:

Au cœur du village, notre lavoir mérite d'être réhabilité afin d'attirer l'œil de tous les randonneurs qui passent à proximité. Malheureusement pour nous, les informations divergent sur son état original... Nous n'avons aucune photo nous permettant de l'aménager comme à l'identique, après sa construction. N'étant pas classé, nous allons nous rapprocher d'un architecte qui pourra probablement nous orienter pour le réhabiliter au plus près de l'original.

### Vidéoprotection:

Notre commune subit depuis quelques temps des incivilités de plus en plus fréquentes. Lors de notre rencontre avec le **Major BORNET** de la communauté de brigades de Vézénobres-Lédignan, nous lui avons fait part de tous les larcins ou dégâts occasionnés sur les bâtiments communaux ou chez des privés. Comme il nous l'a confirmé, la vidéoprotection permet de diminuer les actes de malveillance et elle participe considérablement aux enquêtes sur des méfaits qui se sont produits à l'extérieur de la commune en effectuant un traçage des délinquants lors de leur déplacement.

Un référent sureté, gendarme au sein d'un du groupement de gendarmerie du Gard, diagnostiquera prochainement les besoins et nous apportera son expertise et ses conseils en matière de prévention technique de la malveillance.

### Enfouissement des réseaux :

L'enfouissement des réseaux aériens présente un double avantage : d'une part, il contribue à améliorer la sécurité, les lignes n'étant plus soumises aux aléas climatiques ; d'autre part, il participe à l'esthétique urbaine grâce à la suppression des poteaux et fils disgracieux. Les derniers travaux de ce type ont été réalisés sur la route de Monteils, nous souhaitons continuer cette opération sur la Rue des Lavoirs, le Chemin de Saint Etienne et le Chemin des Vignasses.

Pris en charge par le **SMEG (Syndicat Mixte d'Électrification du Gard)**, l'adjoint à l'urbanisme **Stéphane Allignol** à inscrit notre commune au programme d'enfouissement pour 2021. Par la suite, cet organisme réalisera sur place un audit pour estimer le montant des travaux et grâce au montant de l'enveloppe fourni, nous déciderons des axes sur lesquels les travaux d'enfouissement des réseaux seront portés.





# EN BREF ...



## LA PAROLES AUX ASSOCIATIONS

### ADEAUXMINO

L'objet social d'Adeauxmino est la création de liens intergénérationnels à travers les activités sociales, culturelles, sportives, éducatives, artistiques et de loisirs. Depuis plus de 20 ans l'association propose à ses membres des animations et des activités sur notre village. Cette saison nous vous proposons du lundi au dimanche : **de la gym, du Qi gong, du pilâtes, de l'œnologie, de la marche, du yoga, des jeux de plateau, du renforcement musculaire.**

Nos activités s'adressent des plus jeunes (gym bébé) aux adultes en passant par les ados et se déroulent majoritairement au sein du foyer communal. Grâce à des tarifs particulièrement attractifs, nous nous adressons au plus grand nombre.

Cette saison, nous amorcerons de nouvelles activités : atelier numérique, marche nordique.

Les moments forts de l'association seront tous reconduits en 2021. Fête du vin nouveau, marche nocturne, fête de fin d'année, soirée chorale, après-midi jeux....

Le démarrage des activités aura lieu **le 7 septembre 2020. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1er septembre 2020, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.**

Pour en savoir plus venez découvrir le nouveau site internet de l'association : <https://adeauxmino.fr>.

Ou contactez nous au : **04.66.56.87.95**

Jacky TEISSIER—Président de l'association



### LES FÊTES DEAUXOISES

Bonjour à toutes et à tous .

Cette année devait être une année chargée en animations, l'association avait prévue une journée à la manade Aubanel pour découvrir la Camargue, ses taureaux, chevaux et gardians, la diffusion des matchs de l'équipe de France de football lors de l'Euro, ainsi que sa fête votive qui devait se tenir le 18 juillet. Malheureusement nous connaissons tous les raisons qui nous ont obligés à annuler ces manifestations, **l'essentiel étant bien évidemment la santé de tous.**

Ce n'est que partie remise nous **reviendrons encore plus motivés pour 2021** avec ces mêmes activités voire de nouvelles si cela nous est permis.

Après 3 années d'existence l'association se porte à merveille avec ses quelques 30 adhérents qui sont tous actifs et nous permettent de réaliser de belles festivités et je les en remercie .

Je tiens également à remercier la mairie et toute son équipe qui nous soutiennent financièrement et techniquement sur nos festivités, tous nos sponsors, et ils sont nombreux à commencer par les artisans et entreprises du village qui ont joué le jeu dès le début, ainsi que tous les **festaires** Deauxois et des villages voisins qui viennent partager ces moments de bonheur.

Pour que continue l'aventure et qu'elle soit sans cesse renouvelée vous pouvez adhérer à l'association "Les Fêtes Deauxoises". Toutes les nouvelles mains sont les bienvenues.

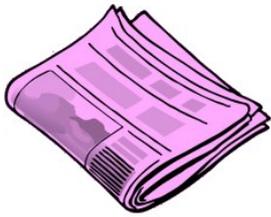
[lesfetesdeauxoises@gmail.com](mailto:lesfetesdeauxoises@gmail.com)

449 rue Maurice Vire - 30360 Deaux

Adhésion 20€ / pers . 30€/couples . Enfants gratuits .

David BRUNEL—Président de l'association





# EN BREF ...



## A.D.I.R.A.A. (Association de Défense Intercommunale des Riverains de l'Aérodrome d'Alès)

**L'**ADIRAA est toujours là!!!

Arrivée au terme de sa lutte face aux nuisances sonores causées par l'activité de parachutisme, l'adira rest mobilisée face aux nombreuses incivilités des pilotes d'aéronefs en tout genre utilisant la plate-forme de Deaux . Le confinement et son silence nous ont conforté dans l'idée que nous vivons dans des **villages où il fait bon vivre**.

Depuis, les activités aériennes ont repris progressivement et forcé de constater que certains avions très bruyants ainsi que certains pilotes irrespectueux n'ont rien à faire au dessus de nos têtes. L'ADIRAA est en contact régulier avec la **CCI du Gard**, propriétaire de l'aérodrome, et se déplace très régulièrement sur zone afin de rencontrer et faire part de notre exaspération aux pilotes.

**L'ADIRAA n'est pas une association anti tout** comme cela a pu être dit. Nous veillons à préserver notre qualité de vie dans nos superbes villages. L'ADIRAA est à la disposition et au service de toutes et tous désireux de vivre dans le respect et le savoir vivre ensemble.

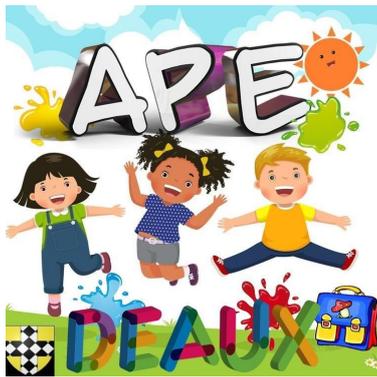
Une assemblée générale aura lieu avant la fin de l'année afin de faire un point sur la situation présente et les actions à mener.

[Adiraa30@gmail.com](mailto:Adiraa30@gmail.com)

Olivier Raynal —Président de l'association



## A.P.E. ( Association des Parents d'Élèves )



**C**omme chaque année le bureau de l'APE démissionne afin d élire une nouvelle équipe.

L'actuel Bureau ne souhaite pas se représenter pour des raisons professionnelles mais malheureusement surtout personnelles, en effet **le manque constant d'implication des parents d'élèves** aura eu raison de notre motivation.

Sachez que sans l'APE il n'y aura plus de fêtes d'Halloween, de marchés de Noël, d'arbres de Noël, plus de photos scolaires plus de kermesses, mais surtout plus de sorties : cinémas, théâtres, culturelles, ludiques ou alors aux frais des parents d'élèves.

La rentrée approche, un peu de sang neuf ainsi que de nouvelles idées **seraient donc les bienvenues**.

Enfin l'APE souhaite remercier toutes les personnes qui nous ont aidé tout au long de ces deux années à pouvoir réaliser toutes ces festivités permettant de financer entièrement toutes les sorties scolaires contribuant ainsi à l'épanouissement culturel et social de nos enfants.

Yann Degrand —Président de l'association

**L'**impact de la crise sanitaire sur l'activité des associations est significatif. Pour 65 %, cette crise conduit à une mise en sommeil momentanée, pour 23 % des associations, la crise conduit à une réduction significative de leur activité. Les associations Deaudoises sont sévèrement impactées elle aussi à cause de l'impossibilité d'organiser des manifestations ou des activités sportives dans le respect de la circulaire préfectorale du 25 Juin 2020.

Nous avons toujours soutenu nos associations grâce aux subventions apportées ( **2.4 % du budget principal** ) et au prêt des locaux ou matériel. Nous sommes conscients que le tissu associatif est garant du lien social, il nous semblait donc important de donner la parole aux présidents afin de leur apporter notre soutien pour cette nouvelle saison.



# EN BREF ...



## RÉSERVATION DU FOYER ET DU MATÉRIEL

La réservation du foyer que vous soyez un particulier ou bien une association se fait maintenant directement sur le site internet de la commune [www.deaux.fr](http://www.deaux.fr).

Après avoir renseigné les différentes informations nécessaires, une réponse **sous 30 jours maximum** vous sera envoyée directement par mail. Après acceptation de la mairie, la réservation devient acquise seulement lorsque les chèques du montant de la location et de caution ont été déposés en mairie.

Nouveauté, les particuliers ou les associations peuvent également **réserver du matériel pour leurs festivités** sur le site [www.deaux.fr](http://www.deaux.fr).

Vous choisissez le nombre de table ou de chaise encore disponible dont vous avez besoin et votre demande est envoyé directement en mairie. Un élu en charge de ce service vous contactera par téléphone afin d'affiner les modalités du prêt. La réservation doit être établi au minimum 15 jours avant la date de prêt. De la même façon elle devient définitive une fois le chèque de caution déposé en mairie.



## CONCOURS OUVERT À TOUS

Comme vous avez pu le lire dans cette publication, l'extension du cimetière va bientôt débuter; la présence de notre monument aux morts dans cette extension n'est pas possible car elle générerait les inhumations mais également les cérémonies liées à l'armistice de la guerre de 14-18.

La municipalité souhaite lancer un projet de construction du nouveau monument aux morts en face de la mairie sur la " la Place des poiriers ". A cette occasion, elle souhaite faire participer les Deaussoises et les Deaussoix à la conception de notre nouveau monument grâce à un concours.

**Sous forme de dessin, schémas, avec dimensions, matériaux, couleurs, formes ou une photo**, vous avez une totale liberté d'exprimer vos idées. Elles seront évaluées, comparées ou même mises en commun afin de mettre en valeur notre nouveau monument de mémoire en accord avec la taille de notre commune.

**Ce projet est ouvert à toutes et à tous, petits et grands.**

Vous avez jusqu'au **Lundi 15 janvier 2021** pour transmettre en mairie un dossier avec vos noms et prénom ainsi que le dossier de votre projet.





# EN BREF ...



## VALIDATION DU P.C.S

Le 16 Juillet 2020, la commission Risques Majeurs ( Sophie Barry, Christophe Donzel, Didier Salles, Sébastien André, Laurent Chevalier, Yves Tafforin, Philippe Gérard, Eric Vergnet ) s'est réunie afin de réaliser les modifications nécessaires sur le Plan Communal de Sauvegarde, suite au changement de municipalité.

Ce document est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, associations, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques encourus.

La mise à jour réalisée a porté sur la définition des équipes du PC de crise, celles qui régissent l'évaluation sur le terrain, et l'équipe de gestion de l'hébergement des personnes touchées. Des points tels que les alertes téléphoniques de GEDICOM ont été ajoutés aux systèmes d'alerte déjà existants.

Ce document est consultable en Mairie ou téléchargeable sur le site [www.deaux.fr](http://www.deaux.fr), comme l'impose la loi il sera revu obligatoirement dans un délai de 5 ans maximum.

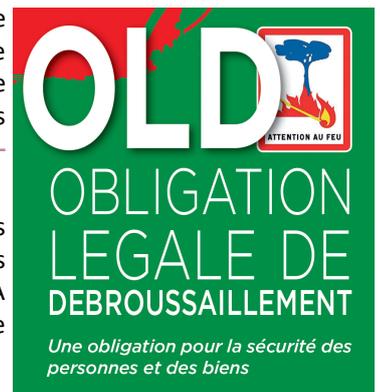
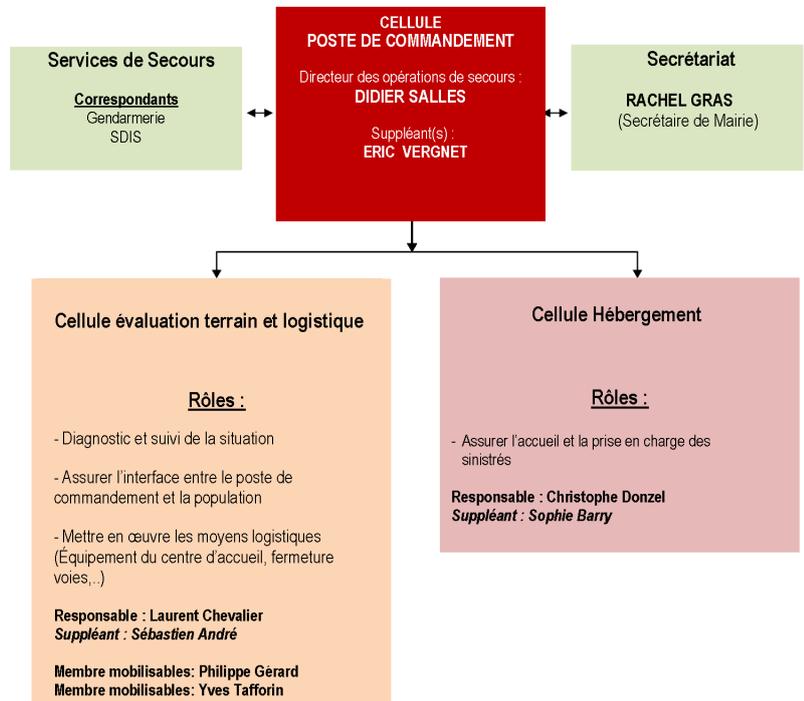
## O.L.D.

Soumise aux mêmes obligations que le particulier pour les Obligations Légales de Débroussaillage, la commune a réalisé ( en Décembre 2019 ) une première tranche de ces travaux imposés par la préfecture du Gard . Nous comprenons le mécontentement de riverains qui estiment que cette opération dénature de notre environnement nous les avons écouté et entendu. Mais nous n'avons pas le choix, nous sommes dans l'obligation d'appliquer à la lettre les directives préfectorales.

La deuxième tranche, quant à elle débutera fin octobre 2020 et concernera les chemins communaux restants. Pour les années suivantes l'entreprise réalisera un simple entretien des zones sur lesquelles les OLD ont été appliquées afin de se débarrasser des végétaux bas. A savoir que ces opérations représentent un coût très élevé supporté par la commune, le montant des travaux budgétisé pour chaque année est de 18 000 €.

Le plus regrettable dans tout cela, c'est que les coupes de bois réalisées sur les parcelles privées ont amené certaines familles à se comporter en voleur indélicat, sans respect pour les propriétaires, comme si le bois valait son pesant d'or. Ces comportements sont intolérables mais la municipalité est complètement démunie face à cela, nous envisageons donc pour la deuxième tranche, de demander l'assistance de la Brigade de Gendarmerie de Vézénobres, qui pourra effectuer des contrôles de propriété et verbaliser si nécessaire.

Pour les particuliers, les contrôles de la réalisation des O.L.D. débuteront en milieu d'automne, ils permettront une visualisation des travaux effectués depuis l'information par courrier recommandé aux personnes concernées.





# EN BREF ...



## ANNULATION DU REPAS DE L'AMITIÉ 2020

Cette année est très particulière...

Nous restons prudents ! C'est pour cette raison que nous avons préféré ne pas vous faire prendre de risques en n'organisant pas le repas de L'Amitié 2020.

Prenez soin de vous et de vos proches !



## RENTREÉ SCOLAIRE 2020

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à nos écoliers.

Malgré les consignes sanitaires strictes mises en places, la rentrée s'est bien passée, 2 nouveaux élèves l'ont intégrée, nous leur souhaitons la bienvenue .

Le nombre d'enfants reste quasiment stable avec 19 élèves dans la classe de Mme **Lanfranchi Catherine** ( dont 5 GS avec **Mme Bruguière Karine** ATSEM ) et 17 élèves dans la classe de Mme **Arellano Hélène**.

A la fin de cette année scolaire, neuf CM2 quitteront notre école pour entrer au collège.



## TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE

Nous avons pu lancer et réaliser ces travaux avec le syndicat de la Maire avant que les compétences de l'eau, du pluvial et de l'assainissement des eaux usées ne soient transférées à la communauté d'Alès agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le remplacement de ces canalisations vieilles d'une cinquantaine d'années a nécessité de gros travaux et occasionné quelques gênes (**merci encore pour la compréhension des riverains**).

Ces travaux ont également permis d'une part de sortir du domaine privé les conduites ainsi que les compteurs individuels comme le prévoit la réglementation en vigueur, et d'autre part de mettre aux normes les poteaux incendies.

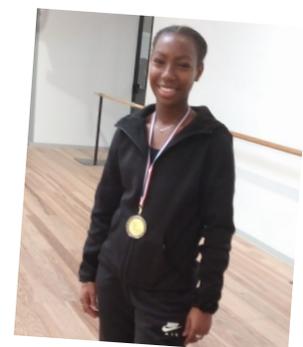
Enfin, ces travaux viennent en complément de ceux qui ont consisté à réaliser un bouclage de notre commune à travers une deuxième alimentation partant de la ZAE, permettant ainsi de diminuer le risque d'une coupure générale en cas de problème sur la seule canalisation qui alimentait notre village depuis Vézénobres.



## FÉLICITATIONS À CLEA CHANTON

Cléa Chanton, jeune Deauxoise, âgée de 15 ans, pratique la danse depuis plus de dix ans au sein de la compagnie Satellites d'Alès. Or, depuis le 21 février, cette adolescente est **vice-championne** de France de danse jazz.

Nous lui souhaitons évidemment tous nos vœux de réussite dans ce sport.



# ÉTAT CIVIL

## Mariages

**Marjorie MARC** et **Chloé DECOUT** le 20/07/2019

**Bastien ESTEVEZ** et **Elodie ROURE** le 10/08/2019



*Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.*

## Naissances

**QUOUILAUT Katalenya** née le 04/10/2019

**BRUNEL Adonis** né le 07/10/2019

**BOYER Léonie** née le 14/11/2019

**DARBOUSSET Nolan** né le 22/01/2020

**SALEANDRO Alicia** née le 23/01/2020

**BOISSON VEZOLLES Léana** née le 11/02/2020

**VERDIER Juliette** née le 10/04/2020

**CAMPOS Gabin** né le 17/04/2020

**GUILVARD Malia** née le 23/04/2020

**LORENZO Lissandro** né le 12/05/2020

**June DELPIED** née le 09/08/2020

**Nina MARAFICO** née le 13/08/2020

**Tya DECUGNIERE** née le 13/08/2020

**Enzo ESTEVEZ** né le 5/09/2020



*Bienvenue et longue route à ces petits bouts...*

*Toutes nos félicitations aux parents.*

## Décès

**Marius CLAUSS** décédé le 19/08/2019

**Jacky BRES** décédé le 03/11/2019

**Christophe BONNEMAYRE** décédé le 23/11/2019

**Arlette FONTANIEU** veuve **FLOURET** décédée le 17/04/2020

**André NGUYEN** décédé le 03/05/2020

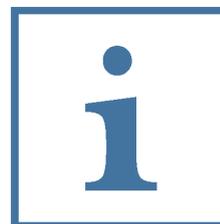
**Yves NEGRON** décédé le 16 juillet 2020



*Toutes nos condoléances aux familles ..*



# Infos utiles



## NUMÉROS UTILES

**Gendarmerie** : 04 66 83 50 37  
**Urgences ( portable )** : 112  
**SAMU** : 15  
**Pompiers** : 18/112  
**Centre anti-poison ( Marseille )** : 04 91 75 25 25  
**Mairie** : 04 66 83 60 83

**SPA** : Contacter la Mairie

**Office du tourisme** : 04 66 83 62 02

**École de Deaux** : 04 66 83 66 09

**Crèche Vézénobres** : 04 66 83 12 67

**Crèche Mejannes les Ales** : 04 66 86 34 06

**EDF** : 09 69 36 66 66

**VEOLIA** : 0 969 329 328

**ALES AGGLO** : 04 66 78 89 00

## RENSEIGNEMENTS UTILES

### Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 14h00 à 18h00  
Mardi de 9h30 à 13h00  
Jeudi de 13h00 à 16h30  
Vendredi de 8h00 à 12h00

### Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mercredi de 14h00 à 16h00

### Horaires d'ouverture de la déchetterie:

Mardi et Vendredi de 9h00 à 12h00  
Mercredi et Samedi de 9h00 à 12h00 et  
de 14h00 à 16h45

### Ramassage des ordures :

**Déchets ménagers:** Mardi et Vendredi matin

**Tri sélectif :** Mercredi matin

**ATTENTION: Nous vous rappelons que les masques et gants de protection sanitaires doivent être impérativement jetés dans la poubelle des déchets ménagers.**

### *Décorations de Noël 2020—RAPPEL*

**P**our la confection ainsi que pour la pose des décorations de Noël toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Le premier rendez-vous est fixé le **Jeudi 5 Novembre à 14 h devant la mairie.**

Nous serions intéressées par des plaque de polystyrène pour faire de la déco.

Pour tout renseignement contacter : **Dominique au 06.13.05.27.41** ou **Muriel au 06.31.03.88.34**



### *Sècheresse 2019 -2020*

Si vous avez constaté des fissures importantes sur les façades de vos habitations, merci de le signaler en Mairie et de vous faire connaître .

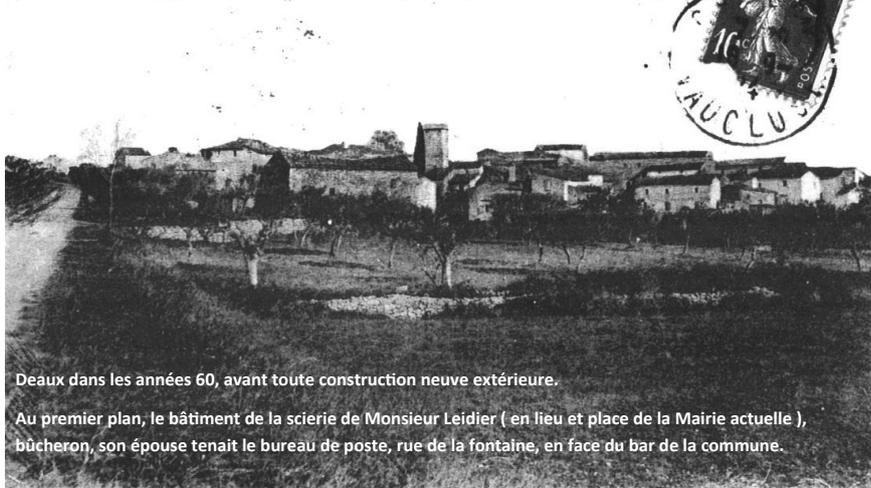
Il nous sera alors possible de demander un classement en catastrophe naturelle pour une prise en charge de la réparation des dégâts par votre assurance habitation



# DANS LE RÉTRO...



DEAUX (Gard) — Vue Générale



Deaux dans les années 60, avant toute construction neuve extérieure.

Au premier plan, le bâtiment de la scierie de Monsieur Leidier ( en lieu et place de la Mairie actuelle ), bûcheron, son épouse tenait le bureau de poste, rue de la fontaine, en face du bar de la commune.

## TERROIR

## Chronique d'un village tranquille

# Deaux était jadis réputé pour sa foire aux cabris

Ce petit village était aussi renommé pour la qualité de son eau de source

□ Deaux, canton de Vézénobres, à 10 km d'Alès. La commune s'étend sur 595 ha et compte aujourd'hui 500 habitants.

Si, de nos jours, Deaux est surtout connu à cause de son aérodrôme et de sa discothèque, autrefois, le village était réputé pour sa foire aux cabris.

Le premier dimanche de mars, éleveurs et acheteurs animaient la place où, dans l'après midi et en soirée, un bal était organisé. Deux musiciens, juchés sur une charrette, faisaient danser jeunes et vieux. Sur cette place se tenait également la fête votive, le premier dimanche de septembre. Les jours de festivités, on pouvait aller boire la limonade, un champereau ou la bière au café de Célestin Vire qui ferma entre les deux guerres. Place de la Fontaine, le café tenu par Inès Ayrat fut ouvert, un peu plus tard.

C'était l'époque où, à Deaux, on trouvait, place de la mairie, l'épicerie de Aymond Loubier, puis, par la suite, celle de Mme Lévesque dont le mari, Norbert, fut pendant de longues années secrétaire de mairie. L'unique cabine téléphonique était tenue par Mme Fontanieu qui allait apporter les nouvelles qu'on lui demandait de transmettre. Le garde-champêtre, Emile Brun, était aussi

▷ **Foire le premier dimanche de mars**

▷ **Pas d'église ni de temple**

▷ **Le village, jadis, était enclavé**

▷ **Un procès pour un litige autour de l'eau**

▷ **Une trentaine de capitelles**

cantonnière. Particularité à Deaux il n'y a ni église ni temple. L'église a été brûlée, au cours des guerres de religion. Toutes les cérémonies religieuses ont lieu à Vézénobres distant de deux kilomètres. André Brunel, qui fut maire durent quatre mandats, actuellement premier adjoint, et dont le père et le grand-père furent aussi maires de la commune, raconte : « Il y avait, autrefois, un four communal qui fonctionnait encore entre les deux guerres. C'était l'employé de la mairie qui était chargé de faire les fagots pour chauffer le four, une fois par semaine. Dans chaque maison, on faisait son pain. » Achille Boniol, le cordonnier, avait son échoppe dans le village même, Louis Murator était marchand de cochons. Commune essentiellement agricole, les propriétaires employaient des saisonniers venus de Lozère. Beaucoup

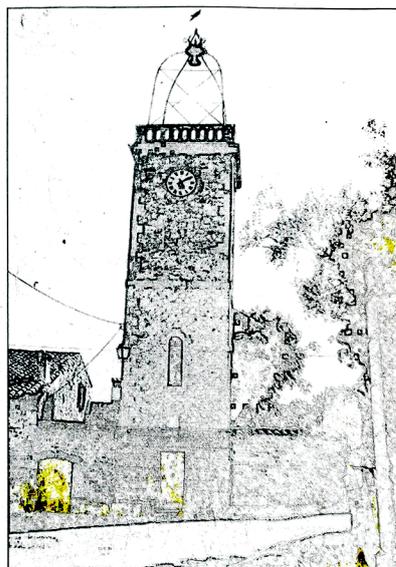
de ceux-ci se sont fixés à Deaux.

Le village était autrefois enclavé. La D 131 qui allait de Vézénobres aux Mages par Méjanne et Mons, desservait le village dont la traversée étroite et pentue était malaisée. Elle était rude pour les chevaux attelés à des charrettes lourdement chargées, ce qui nécessitait souvent le renfort d'un cheval supplémentaire. Les foires de Brouzet et de Saint-Just, l'exploitation du bois à Deaux, amenaient de nombreux attelages et convois sur la route. « On traversait la Droude à qué, raconte M. Brunel, le conseil municipal décida donc la construction, sur la route Deaux-Monteils d'un pont qui fut ouvert en 1910. »

Pour réaliser la première déviation de Deaux, « on a construit un paroi en pierres sèches, précise M. Brunel, ainsi la circulation était le village. » Les moissons se faisaient à la lieuse ou à la petite faucheuse. « Il fallait tourner à Venvers, rappelle M. Brunel, on faisait le passage de la machine à la main, on appelait ça le "tour", les gerbes étaient ensuite posées en "cavalats" sur les aïres. » Chaque vigneron faisait son vin avant que soit ouverte la cave de Vézénobres.

Alimenté par une source d'eau fraîche et pure, Deaux faisait l'envie des villages voisins dont les habitants venaient ici chercher cette eau d'une grande qualité.

Cette source alimentait le lavoir communal, bien restauré de nos jours et l'abreuvoir. Le soir, on se retrouvait à la source, surtout en été, pour prendre l'eau



L'horloge au capanile en fer forgé rythme la vie des Deauxois.

## L'horloge, fierté de Deaux, date de 1894

fraîche pour boire certes mais aussi pour mettre au frais, dans un seau, la bouteille de vin et le melon. Au sujet de l'eau, M. Brunel raconte : « Deaux a toujours été un village tranquille, sauf qu'à propos de l'eau, un procès fut intenté contre l'ancien maire Achille Foucard et le conseil municipal de l'époque. Le litige portait sur la quantité d'eau qui lui revenait sur la source. L'eau, c'était la vie ! »

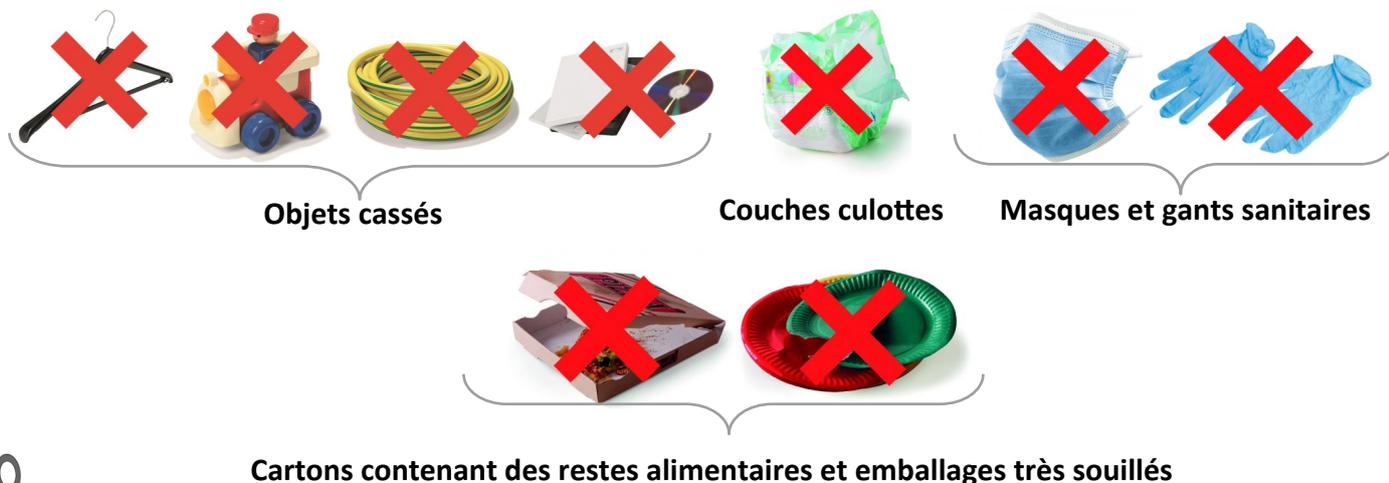
Fierté de Deaux, ses nombreuses capitelles, une trentaine environ, refuge des bergers, et son horloge. Celle-ci date de 1894. « Comme la commune n'était pas assez riche, à l'époque, pour la faire construire, Léopold Jalabert, maire, consentit à octroyer un prêt personnel. » Restaurée en 1994, elle a gardé son mécanisme d'origine et fonctionne à merveille égrenant les heures et les demies, rythmant ainsi la vie des Deauxois.

Scanned by TapScanner

# CONSIGNES DE TRI SELECTIF



## DECHETS REFUSES



**VERRE**



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre

Bouteilles et pots vidés, non lavés



VERRE

Pour la tranquillité des riverains :  
DÉPÔT INTERDIT ENTRE 22H ET 7H

**NON**



Pots de fleurs    Vaisselle, assiettes et verres    Vitres et miroirs    Ampoules électriques

**PAPIERS**



Journaux, revues, prospectus



Lettres, enveloppes, feuilles

Ne pas froisser



Livres, annuaires



Cahiers, bloc-notes



PAPIERS

# JE DÉPOSE MES AUTRES DÉCHETS

DIRECTION : LA DÉCHÈTERIE



## Les déchets électriques

Electroménagers, réfrigérateurs, congélateurs, petits appareils ménagers, écrans, téléphones, etc.



## Les déchets dangereux

Peinture, pesticides, désherbants, solvants, piles et accumulateurs, lampes, boîtes jaunes à aiguilles (particuliers en auto-traitement), etc.



## Les déchets verts

Tailles, branchage, pelouse, etc.

### INFO !

Lors de l'achat d'un appareil neuf électrique ou électronique, le commerçant a l'obligation de reprendre votre ancien appareil.

Pour les végétaux, je pense au compostage, au broyage et au paillage.



## Les autres déchets

Tout-venant, métaux, gravats, gros cartons, déchets verts, bois, etc.

### AVANT DE JETER...

- Je pense à :
- réutiliser,
  - vendre d'occasion,
  - donner à une association caritative,
  - réparer.

